



Plan National d'Action pour des Achats Publics Durables

P.N.A.A.P.D.

En guise d'introduction...



- Un guide méthodologique plus qu'un texte réglementaire
- Une référence pour fédérer tous les efforts : ceux des acheteurs publics comme ceux des opérateurs économiques
- Un cadre d'appui à une dynamique d'achats responsables en plein essor
- Adopté en mars 2007 suite à une concertation interministérielle et une consultation publique électronique

Contenu du PNAAPD



I - Un historique et un référentiel concernant les cadres politiques et réglementaires

II - Finalités et objectifs (généraux et sectoriels)

III - Dispositifs d'aide et éléments méthodologiques

Remarque :

Ces différents points sont basés et illustrés dans le Plan par des exemples précis et des retours d'expérience concrets pouvant inspirer de nouvelles démarches

I – Historique et cadre réglementaire



- L'origine de la politique d'achats publics durables remonte au programme « Agenda 21 » adopté à Rio en 1992
- A partir de 2001, la Commission Européenne ouvre la possibilité d'intégrer des considérations environnementales dans les marchés publics
- La réglementation française :
 - **La Charte constitutionnelle de l'environnement en 2005 fait obligation à toutes les politiques publiques de promouvoir un développement durable**
 - **Stratégie Nationale du DD en 2003 définit la politique d'éco responsabilité et annonce la réforme du Code des marchés de 2004**
 - **Réforme du Code des marchés de 2006**

II – Finalités et objectifs (généraux et sectoriels) du P.N.A.A.P.D.



A . Finalités poursuivies

- Favoriser l'émergence et le développement de modes de conception, de production et de consommation durables
- Rationaliser les dépenses publiques (investissement et fonctionnement)
- Développer une économie de la connaissance, compétitive et innovante
- Contribuer à la cohérence et à la crédibilité des politiques publiques

II - Finalités et objectifs



B. Objectif général du Plan d'Action

A partir du contexte institutionnel français (50 000 autorités adjudicatrices et 200 000 personnes exerçant la fonction d'acheteur public) :

« il s'agit de structurer les actions et de leur donner une plus grande visibilité, ceci afin de faire de la France, d'ici 2009, l'un des pays de l'UE le plus engagé dans la mise en œuvre d'achats publics durables »

II – Finalités et objectifs



C. Objectifs sectoriels

Remarques :

- . Les objectifs sectoriels définis depuis 2003 par la SNDD en matière d'achats publics sont intégrés au Plan
- . La poursuite de ces objectifs sectoriels doit s'accompagner d'une recherche de cohérence globale

II – Finalités et objectifs



C. Objectifs sectoriels

- **Constructions neuves** : 50 % des constructions selon démarche HQE ou label HPE ou équivalent, en 2009
- **Rénovations importantes** : amélioration de l'efficacité énergétique (proche du niveau de la RT 2005)
- **Services d'efficacité énergétique** : amélioration des performances et, lorsque le service porte sur l'achat d'électricité, taux d'électricité d'origine renouvelable de 21% en 2010



II - Finalités et objectifs

- **Chauffage** : utiliser ou développer des réseaux locaux de chauffage urbain et intégrer des exigences de performance énergétique des chaudières
- **Eclairage intérieur** : efficacité lumineuse de 20 lumens/w en 2007, 30 lm/w en 2008, 40 lm/w en 2009
- Des objectifs chiffrés également pour **l'éclairage extérieur, les ascenseurs, les fenêtres**
- **Bois et produits dérivés** : 100 % des achats issus de forêts gérées durablement en 2010

II – Finalités et objectifs



- **Véhicules** : à l'occasion de tout renouvellement, acquérir ou louer 96 % de véhicules émettant au plus 140 g de co2/km ; utiliser des bio carburants dans la mesure où une offre diversifiée existe
- **Produits et services** : référence aux caractéristiques environnementales définies par les écolabels chaque fois que possible
- **Produits non consommables** : d'ici 2009, intégrer une clause sur l'identification de la durée de vie des produits et les conditions de reprise en fin de vie

II - Finalités et objectifs



- **Appareils électriques et électroniques de bureau** : exigences relatives au taux de recyclabilité, à l'absence de métaux lourds et à l'efficacité énergétique (à minima, label « Energystar ») + précisions sur les conditions de reprise en fin de vie
- **Papier** : référence à l'écolabel européen pour le papier ou aux certifications de gestion durable de forêts ou exigence sur le contenu en fibres recyclées
- **Denrées alimentaires et restauration collective publique** : 15 % de produits bio en 2008 et 20 % en 2010

III - Aides et méthodologies proposées par le Plan / Les ressources disponibles



Outils d'aide :

De nombreux référentiels relatifs :

- aux mesures de gestion environnementale (ex : norme ISO 14001)
- à la qualité écologique des ouvrages (ex : référentiels HQE, HPE)
- à la qualité écologique de catégories de produits et services : les écolabels (NF environnement et écolabel européen)

III - Aides et méthodologies

Les ressources disponibles



Outils d'aide (suite) :

- Le GEM – DDEN élabore des documents pratiques mis en ligne sur le site du Ministère de l'Ecologie
- Divers guides élaborés depuis 2004, dont celui de l'ADEME sur les administrations éco responsables
- Alliance Villes Emploi a diffusé récemment un guide « Clauses sociales et promotion de l'emploi dans les marchés publics » (présentation de 30 expériences locales)
- Projet de guide de l'Observatoire économique de l'achat public sur ce même thème

III - Aides et méthodologies

Les ressources disponibles



Des modules de formation et des outils de sensibilisation

- l'IFORE (Institut de formation de l'environnement) et l'ADEME ont mis au point divers modules sur l'achat public durable
- Le MEDAD a mis en place 2 sites internet spécifiques :
 - . à l'écoresponsabilité : www.ecoresponsabilite.ecologie.gouv.fr
 - . aux ecolabels : www.ecologie.gouv.fr/ecolabels

III - Aides et méthodologies

Les ressources disponibles



Organisation des acteurs :

- Implication des administrations centrales en faveur de l'eco responsabilité
- L'ADEME met à disposition des méthodologies et fournit un soutien aux opérations locales exemplaires
- De nombreuses collectivités locales prennent des initiatives...
- Création de réseaux territoriaux relatifs à la commande publique :

www.achatsresponsables.com

III – Aides et méthodologies

Préconisations méthodologiques



1. L'implication des décideurs (délibération de la collectivité)
2. Une responsabilité claire
3. Une démarche d'amélioration continue (planification/ mise en œuvre/ contrôle/ amélioration)
4. Actions générales à mettre en œuvre :
 - systématisation et approfondissement de l'analyse des besoins,
 - sensibilisation des agents, des partenaires institutionnels (fédérations professionnelles, chambres consulaires) et accompagnement des entreprises

III – Aides et méthodologies

Préconisations méthodologiques



5. Engager des actions concrètes :
 - . initier les premières actions dans des domaines d'application aisée, par ex l'achat de papier (produit standardisé, faisant l'objet de commandes récurrentes et qui a des impacts environnementaux significatifs),
 - . puis viser les segments d'achat significatifs en termes de montant, d'impacts environnementaux et sociaux et de visibilité
 - . mettre en place une équipe- projet pluridisciplinaire
6. Mettre en place un dispositif de suivi

Contacts et ressources complémentaires



- Le PNAAPD est téléchargeable sur le site du Ministère de l'Ecologie :

www.ecologie.gouv.fr/pnaapd

- Un guide à paraître d'ici la fin de l'année sur l'écoresponsabilité des collectivités (ADEME et Association des Maires de France)